

Polynésie française		République française
Subdivision administrative des îles Sous-le-Vent		Liberté - Égalité - Fraternité
COMMUNAUTE	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> REÇU A LA SUBDIVISION ADMINISTRATIVE DES ILES-SOUS-LE-VENT <hr/> DATE 22 OCT. 2013 <i>2435</i> </div>	
DE		
COMMUNES HAVA'I		

DELIBERATION COMMUNAUTAIRE

N° 19/CCH/13 du 09 octobre 2013

Acceptant la mise à disposition de certains biens des services de collecte et de traitement des ordures ménagères et assimilées des communes membres à la Communauté de communes Hava'i et abrogeant la délibération communautaire n° 46/CCH/12 du 10 décembre 2012.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

En sa séance du 09 octobre 2013 à 08 heures, convoquée par le 1^{er} vice-président de la Communauté de communes Hava'i, par lettre n° 124/CD/2013 du 02 octobre 2013,

Sous la présidence de Monsieur TETUANUI Cyril, 1^{er} vice-président,

Avec Madame TAEAE Micheline, secrétaire de séance nommée conformément à l'article L2121-25 du CGCT,

10 membres du conseil communautaire étant en exercice,

Six (06) membres sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote : TETUANUI Cyril, TAEAE Micheline, TERIIHAUNUI Hiomai, TAUMI Raita, TEIHOTAATA Teriipaia, TAEA Jeannette,

Zéro (00) membre absent au moment du vote et ayant donné pouvoir :

Quatre (04) membres absents pendant tous les débats et au moment du vote du point de l'ordre du jour et n'ayant pas donné pouvoir : MOUTAME Thomas, ROOPINIA Myron, TEFAATAU Teddy, EBB Moïse.

Indication sur le résultat du vote :

Présent(s) : 06

Votant(s) : 06 (dont 00 procuration)

Abstention(s) : 00

Exprimé(s) : 06

Vote(s) pour : 06

Vote(s) contre : 00

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi organique n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Délibération communautaire n° 19/CCH/13 du 09 octobre 2013

Acceptant la mise à disposition de certains biens des services de collecte et de traitement des ordures ménagères et assimilées des communes membres à la Communauté de communes Hava'i et abrogeant la délibération communautaire n° 46/CCH/12 du 10 décembre 2012.

- Vu** l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par les lois n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- Vu** le décret n° 2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** la délibération municipale n° 44/CT/12 du 19 juin 2012 acceptant la mise à disposition de certains biens à destination de la Communauté de communes Hava'i ;
- Vu** la délibération municipale n° 68/12 du 17 juillet 2012 autorisant le transfert de patrimoine de la commune de Taputapuatea à la Communauté de communes Hava'i ;
- Vu** la délibération municipale n° 61/CT/12 du 26 octobre 2012 acceptant la mise à disposition du foncier référencée Remblai parcelle 43 à la Communauté de communes Hava'i ;
- Vu** la délibération municipale n° 77/12 du 10 septembre 2012 portant mise à disposition de la terre référencée Faifaipua, Tonoï et Atitautu parcelle B lot 3 lot B à la Communauté de communes Hava'i ;
- Vu** la délibération municipale n° 76/13 du 19 juillet 2013 portant modification de la délibération municipale n° 68/12 du 17 juillet 2012 autorisant le transfert de patrimoine de la Commune de Taputapuatea à la Communauté des communes HAVA'I ;
- Vu** la délibération municipale n° 55/CT/13 du 28 août 2013 acceptant la mise à disposition de certains biens à destination de la Communauté de Communes HAVA'I ;
- Vu** la délibération communautaire n° 38/CCH/12 du 20 novembre 2012 autorisant le Président à signer avec les communes de Taputapuatea et de Tumaraa les avenants aux conventions fixant les modalités de transfert du service et du personnel du service de collecte et de traitement des ordures ménagères ;

Considérant le transfert du patrimoine du service de collecte et de traitement des ordures ménagères des communes membres à la Communauté de communes Hava'i ;

Considérant les formalités administratives à établir pour la mise à disposition des biens des communes membres, à titre gratuit, avec les droits et obligations qui s'y rattachent ;

Considérant les discordances entre les actes des communes membres et la Communauté de communes Hava'i ;

DECIDE

Article 1^{er} : Le conseil communautaire accepte la mise à disposition des biens des services de collecte et de traitement des ordures ménagères et assimilées des communes membres à la Communauté de communes Hava'i.

Article 2 : Les biens mis à disposition sont présentés dans les tableaux suivants :

- Commune de Tumaraa

IMPUTATIONS		N° INVENTAIRE		LIBELLE	ANNEE ACQ.	DUREE AMORT.	VALEUR D'ACQ.	AMORT. ANT.	AMORT. 2011	AMORT. TOTAL	VALEUR DE CESSION
TUM	COMCOM	TUM	COMCOM								
21571	217571	201010	2012007	Camion BOM 12m3	2010	8	21 222 350	-	2 652 794	2 652 794	18 569 556
21571	217571	201011	2012006	Camion BOM 5m3	2010	8	11 357 920	-	1 419 740	1 419 740	9 938 180
x	217571	x	2012015	Camion SIVOM 122964P	1999		11 374 516	-	-	-	11 374 516
21578	217578	20110009	2012008	Matériels environnement	2011	8	6 859 600	-	-	-	6 859 600
2188	21788	20110006	2012010	Bacs de collecte	2011	10	6 496 730	-	-	-	6 496 730
2188	21788	20110010	2012011	Achat de 2 poubelles bleues	2011	10	136 058	-	-	-	136 058
2188	21788	2009009	2012009	Bacs collectes piles et autres	2009	10	1 722 982	69 065	172 298	241 363	1 481 619
Total des biens amortissables							59 170 156	69 065	4 244 832	4 313 897	54 856 259
21318	21731	20110013	2012012	Déchetterie	2011	0	1 424 226	-	-	-	1 424 226
Total des biens non amortissables							1 424 226	-	-	-	1 424 226

Délibération communautaire n° 19/CCH/13 du 09 octobre 2013

Acceptant la mise à disposition de certains biens des services de collecte et de traitement des ordures ménagères et assimilées des communes membres à la Communauté de communes Hava'i et abrogeant la délibération communautaire n° 46/CCH/12 du 10 décembre 2012.

- Commune de Taputapuatea

IMPUTATIONS		N° INVENTAIRE		LIBELLE	ANNEE ACQ	DUREE AMORT.	VALEUR D'ACQ	AMORT. ANT	AMORT. 2011	AMORT. TOTAL	VALEUR DE CESSION
TAPU	COMCOM	TAPU	COMCOM								
2182	217571	-	2012001	Camion SIVOM 122966P	1999	-	11 912 103	-	-	-	-
2188	21758	2007013	2012002	Déchetiqueuse	2007	-	4 996 800	-	-	-	-
2188	21788	2011016	2012005	Presse à balles	2011	10	1 890 800	-	-	-	1 890 800
2188	21788	2009012	2012003	1780 poubelles de 80L	2009	10	3 996 950	399 695	399 695	799 390	3 197 560
2188	21788	2010043	2012004	1220 poubelles de 80L	2010	10	1 960 757	-	196 076	196 076	1 764 681

Total des biens amortissables							24 757 410	399 695	595 771	995 466	6 853 041
-------------------------------	--	--	--	--	--	--	------------	---------	---------	---------	-----------

2111	21714	x	2012014	Terre référencée Falaipua, Tonoï et Atitautu parcelle B lot 3 lot B	-	-	1 687 705	-	-	-	1 687 705
------	-------	---	---------	---	---	---	-----------	---	---	---	-----------

Total des biens non amortissables							1 687 705	-	-	-	1 687 705
-----------------------------------	--	--	--	--	--	--	-----------	---	---	---	-----------

Article 3 : Les biens présentés dans les tableaux de l'article 1^{er} de la présente délibération ayant fait l'objet d'une subvention du Pays et/ou de l'Etat, ces dernières seront amorties selon les tableaux suivants :

- Commune de Tumaraa

IMPUTATIONS		N° INVENTAIRE		LIBELLE	ANNEE ACQ	DUREE AMORT.	VALEUR D'ACQ	AMORT. ANT	AMORT. 2011	AMORT. TOTAL	VALEUR DE CESSION
TUM	COMCOM	TUM	COMCOM								
1337	1337	20110006	2012010	Bacs de collecte	2011	5	1 949 019	-	-	-	1 949 019
1311	1311	201011	2012006	Camion BOM 5m3	2010	8	9 774 081	-	1 221 760	1 221 760	8 552 321
1311	1311	20110009	2012008	Matériels environnement	2012	-	2 057 880	-	-	-	-
1312	1312	201010	2012007	Camion BOM 12m3	2010	8	16 290 135	-	2 036 267	2 036 267	14 253 868

Total des biens amortissables							30 071 115	-	3 258 027	3 258 027	24 755 208
-------------------------------	--	--	--	--	--	--	------------	---	-----------	-----------	------------

- Commune de Taputapuatea

IMPUTATIONS		N° INVENTAIRE		LIBELLE	ANNEE ACQ	DUREE AMORT.	VALEUR D'ACQ	AMORT. ANT	AMORT. 2011	AMORT. TOTAL	VALEUR DE CESSION
TAPU	COMCOM	TAPU	COMCOM								
x	1312	2011016	2012005	Presse à balles	2011	10	756 320	-	-	-	756 320
x	1337	2009012	2012003	1780 poubelles de 80L	2009	10	1 079 177	107 912	107 918	215 830	863 347
x	1337	2010043	2012004	1220 poubelles de 80L	2010	10	588 227	-	58 823	58 823	529 404

Total des biens amortissables							2 423 724	107 912	166 741	274 653	2 149 071
-------------------------------	--	--	--	--	--	--	-----------	---------	---------	---------	-----------

Article 4 : La délibération communautaire n° 46/CCH/12 du 10 décembre 2012 est abrogée.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article 6 : Le Président et le Trésorier des Iles Sous-le-Vent sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Fait et délibéré le **09 octobre 2013**.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le 1^{er} vice-président



Cyril TETUANUI

Contrôle a posteriori

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité le :
Et publication ou notification du :



Le 1^{er} vice-président

Cyril TETUANUI